



Aix en Provence



VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2013.351**

Séance publique du

8 juillet 2013

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Président de la Communauté du Pays d'Aix

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20130708-28648- DE-1-1_0
Date de signature : 10/07/13
Date de réception : mercredi 10 juillet 2013
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXECUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITE ✓ 

**OBJET : LOCATION D'UN TERRAIN NU AUPRES DE LA SOCIETE DUMEZ MEDITERRANEE
DANS LE CADRE DU CHANTIER CLOS ISABELLE - PARCELLE CW0274**

Le 08/07/13 à 17h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 02/07/2013, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Dahbia BENNOUR, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Catherine SILVESTRE, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Maurice CHAZEAU à M. Alexandre GALLESE, M. Yannick DECARA à Mlle Odile BARBAT-BLANC, M. Christian LOUIT à Mme Danielle SANTAMARIA, M. Henri MATAS à M. Eric CHEVALIER, Mme Amaria MOHAMMEDI à M. Helliot BRAMI, M. Stéphane PAOLI à M. Laurent DILLINGER, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE à M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Fleur SKRIVAN à M. Jacques AGOPIAN

Excusés sans pouvoir :

Mme Agnès AMIACH ELBEZ, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN

Secrétaire : Fleur SKRIVAN

Mme Odile BONTHOUX donne lecture du rapport ci-joint.



04.09

Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S - Etudes Juridiques, Marchés
Publics et Patrimoine Communal
Direction du Foncier & Gestion du Patrimoine

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 08/07/13

VH/96.86

RAPPORTEUR : Mme Odile BONTHOUX

-

Nomenclature : 3.3 Locations

Politique Publique : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN

OBJET : LOCATION D'UN TERRAIN NU AUPRES DE LA SOCIETE DUMEZ
MEDITERRANEE DANS LE CADRE DU CHANTIER CLOS ISABELLE - PARCELLE CW0274
- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Par délibération du Conseil Municipal n°2012-1042, la Ville a approuvé, en sa séance du 08 octobre 2012, la modification de la servitude existante de passage et de tréfonds, située sur la parcelle communale cadastrée CW 0274, et ce, au profit de la Société "Bouygues Immobilier".

Cette modification est intervenue dans le cadre du permis de construire "Clos Isabelle" (création d'une résidence de 72 logements avenue Alfred Capus).

En mars 2013, le constructeur (pour le compte du Promoteur : Bouygues Immobilier) du "Clos Isabelle", à savoir la Société "DUMEZ Méditerranée", a sollicité la Ville d'Aix-en-Provence afin que le terrain mitoyen à cette future résidence lui soit mis à disposition afin d'y installer la base de vie du chantier.

Ce terrain situé sur la parcelle CW 0274, étant libre de toute occupation, un accord de principe a donc été émis et les modalités de la mise à disposition ont été arrêtées comme suit :

- **Objet** : terrain nu, d'une superficie d'environ 700 m² (*cf. plan en annexe*) ;
- **Durée** : environ 15 mois, du 18 mars 2013 au 30 juin 2014 ;
- **Loyer mensuel** : 294.00 €, non assujetti à TVA, payable à terme à échoir auprès de Monsieur le Trésorier Principal d'Aix-Municipale (ce montant représentant ce qui est pratiqué sur ce secteur) ;
- **Destination du bien** : installation de la base de vie du chantier ;
- **Interdiction de céder, même partiellement**, le bénéfice des droits ainsi octroyés au locataire ;
- **Souscription obligatoire d'une assurance** par le locataire ;
- **Résiliation** : préavis de 8 jours pour la Ville d'Aix-en-Provence, en cas de manquement de la part du locataire face à ces obligations contractuelles ou pour motif d'intérêt général.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DONNER VOTRE ACCORD** pour la location du terrain auprès de la Société "DUMEZ MEDITERRANEE" ;
- **APPROUVER** les modalités sus-désignées de la location ;
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à la Gestion des Propriétés Communales à signer la convention de mise à disposition de biens communaux ainsi que tout document afférent à ce dossier ;
- **AUTORISER** Monsieur le Trésorier Principal d'Aix-Municipale à faire recettes des sommes correspondantes.

**2013.351 - LOCATION D'UN TERRAIN NU AUPRES DE LA SOCIETE DUMEZ
MEDITERRANEE DANS LE CADRE DU CHANTIER CLOS ISABELLE - PARCELLE
CW0274**

Présents et représentés	: 50
Présents	: 42
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 50
Pour	: 50
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 10/07/2013
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**

Base de Vie Chantier Clos Isabelle - CW0274



LES HAUTS DE PROVENCE II

BASE de vie
"Dairez Nédirané"

LES HAUTS DE PROVENCE I



Base de Vie Chantier Clos Isabelle - CW0274



LES HAUTS DE PROVENCE II

BASE de vie
"Dairez Nédirané"

LES HAUTS DE PROVENCE I

